0,06 0 0,06 0,12 0,18 0,24 km

Légende

PARCELLE
COMMUNE
Bâtiment en dur
Construction légère

SERVITUDES
Espaces boisés classés ou inscrits
Emplacements réservés
Périmètre de protection monuments historiques

ZONES PLU
Zone 1AU : Urbanisation future ou zone OAP
Zone 2AU : Urbanisation future moyen-long terme
Zone 2AUt : Vocation Activités touristiques et loisirs
Zone A : Zone agricole
Zone Ah : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)
Zone N : Zone naturelle
Zone Nenr : Zone naturelle Géothermie
Zone Nerl : Zone naturelle Mornes Machette et Lézard
Zone Np : Zone naturelle protégée + PNG
Zone Npa : Ilets Pigeon
Zone Npc : Zone naturelle classée Anse à la Barque
Zone Npf : Forêt littorale régime forestier
Zone Nz : Parc zoologique des Mamelles
Zone UA : Pôle urbain principal dense – Bourg de Bouillante
Zone UAa : Pôle urbain principal Quartier Desmarais
Zone UAc : Quartier de Cocagne
Zone UAg : Site géothermique de Bouillante
Zone UB : Pôle urbain secondaire – Densité faible à moyenne
Zone UBa : Quartier restructuré de Galets
Zone UBm : Façade littorale des Galets
Zone UBt : Activités tourisme et loisirs
Zone UBx : Zone d'activités économiques de La Lise
Zone UC : Zone urbaine densité faible à moyenne
Zone UCr : Secteur de Village - risque PPRN fort

PLU
Plan Local d'Urbanisme
de la Commune de Bouillante

Pièce 3
Règlement graphique

Planche 3.3

Echelle : 1/5000

